



Éditorial

Vous étiez plus d'une centaine aux vœux du conseil municipal et cela fait chaud au cœur. Vous trouverez en pages intérieures un bref compte rendu de cette cérémonie. Malheureusement cette soirée était ternie par les terribles attentats de Paris. Bien évidemment nous ne pouvons qu'être horrifiés par ce qui s'est passé en ce début janvier. Nous avons été profondément attristés pour les familles des victimes plongées dans la douleur. Heureusement, la solidarité qui s'est exprimée lors des manifestations nous a quelque peu réconfortés. Cependant lorsqu'on a exprimé avec force son attachement à la laïcité et à la liberté d'expression comment ne pas s'interroger sur les manifestations dans les pays musulmans (pas par des terroristes mais par des pratiquants modérés) et sur les limites de la liberté d'expression lorsqu'elle blesse certaines religions.

Dans un tout autre ordre d'idée, la présentation du budget 2015 occupe une large part de ce bulletin. C'est normal puisque c'est le premier budget de la nouvelle équipe municipale et qu'il doit confirmer ce que nous avons annoncé. J'espère que vous y trouverez la marque de ceux que vous avez élus. Les réunions de quartiers, courant juin, permettront de revenir sur nos choix mais aussi et surtout d'échanger sur vos problèmes plus spécifiques.

Autre événement important, en ce début d'année, la liquidation de la communauté de communes des châtaigniers est enfin réglée. Elle sera effective avec l'arrêté du Préfet qui devrait nous parvenir dans les semaines qui viennent. Nous héritons de l'Hermet (il eut été difficile de faire autrement !). Nous héritons aussi de 260 000€ de dette, soit pour 2015, plus de 52 000€ de remboursement intérêts et capital confondus.

Une réunion publique vous sera proposée en juillet, (les résidents secondaires sont eux aussi concernés), pour débattre de la stratégie immobilière de notre commune. En effet je ne vois pas comment, sans alléger le patrimoine communal, nous pourrions faire face aux échéances futures.

C'est ce type d'échanges qui fera de notre village, un village où chacun se sent responsable, s'engage et s'implique au quotidien. Nous vous y espérons très nombreux.

Marc Tauleigne



Sommaire

Vie municipale
Vie de la CAPCA
Travaux
Culture, Sports et loisirs
Agenda

Au conseil municipal

RAPPEL : Le résumé des décisions prises se trouve affiché au panneau officiel de la mairie dans les huit jours suivant le conseil. Vous trouverez par ailleurs l'intégralité des délibérations sur le site de la commune ou en consultation à la mairie.

Séance 12 décembre 2014

Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées). Si le conseil communautaire approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT mercredi 17 décembre, notre commune percevrait 33 022€ pour 2014.

A compter du 01 janvier 2015, les dossiers d'urbanisme (PC, DP et CU) ne seront plus instruits par la Direction Départementale des Territoires (DDT). Ce service repris par la CAPCA, pour les communes qui le souhaitent, sera facturé à l'acte à raison de 154€ par PC, 107.60€ par DP et 61.50€ par CU. Le conseil municipal décide l'adhésion au service urbanisme de la CAPCA et en répercutera le coût aux pétitionnaires.

Des non-valeurs (dettes non recouvrables par le comptable) pour un montant avoisinant les 26 000€ impactent le montant du résultat de fonctionnement du budget principal. Le conseil municipal vote l'admission en non-valeur de ces sommes afin d'avoir une vision plus réaliste du résultat de fonctionnement (elles sont, pour l'instant, toujours considérées comme des recettes potentielles).

Vote à l'unanimité pour accepter la proposition d'achat de la parcelle I 322. à Fougeyrolles. Monsieur et Madame Poncet proposent d'acheter cette parcelle de 6 345 m² à 1€ le m².

Demande de mise à disposition de l'employé communal pour aider l'association des Légrémis au débroussaillage du nouveau parcours du Trail prévu fin juin 2015. Monsieur Fougier demande à ce que cette délibération soit reportée en attendant le recrutement du contrat aidé prévu au précédent conseil. Le conseil approuve cette proposition.

Le conseil municipal, conscient de l'urgence à traiter le problème du Cynips, vote une subvention de 150€ qui sera versée au syndicat de défense de la « Châtaigneraie d'Ardèche » pour lutter contre ce ravageur de nos châtaigniers.

Délégation de maîtrise d'ouvrage à Eyrieux Clair pour l'élaboration du profil baignade pour la plage de Fontugne. Cette plage est par convention gérée par St Sauveur de Montagut.



Séance du 30 janvier 2015

Renouvellement de la ligne de trésorerie à hauteur de 50 000€. Cette possibilité comptable présente un caractère indispensable. Elle permet de faire un emprunt sur une très courte période. A titre d'exemple, en 2014 nous avons eu besoin de 15 000€ durant 15 jours ce qui a induit 100€ d'intérêts en plus des frais fixes, soit un coût total pour 2014 de 464€.

Création d'un poste en contrat d'avenir : le conseil municipal décide de créer 1 poste en contrat d'avenir à compter du 02 février 2015 (charge annuelle pour la mairie d'environ 4500€). La personne recrutée viendra en soutien de Vincent pour la multitude de travaux sur la commune.

Dans le même ordre d'idée le conseil a aussi décidé d'autoriser Monsieur le Maire pour la durée de son mandat, à recruter en tant que de besoin, des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité. Ce sera, entre autres, pour tous les travaux de maçonnerie (relevage de murs en particulier).

Avec l'ouverture de l'Agence Postale Communale, un emploi d'adjoint administratif 2ème classe à temps non complet à raison de 13h heures par semaine a été créé pour en assurer le fonctionnement. Le coût de cet emploi est largement couvert par l'indemnité compensatrice versée par la poste (11 22€/mois).

Les demandes de subventions pour le projet de la nouvelle école ont dû être précisées. Le plan de financement définitif devient le suivant. Le projet a été chiffré (toutes options incluses) à 242 763€ HT auxquels il faut ajouter 5 900€ HT de frais annexes et 21 460 € HT d'ingénierie (Cabinet Cuhe), soit un total HT de 270 123 €.

Subvention DETR	40%	108 049 €
Subvention Conseil Général	20%	54 024 €
Subvention Conseil Régional	10%	27 012 €
Subvention réserve parlementaire Sénateur	5%	13 506 €
Subvention réserve parlementaire Député	5%	13 506 €
Part communale	20%	54 024 €
Avance TVA (commune)	20%	54 024 €

Le conseil adopte la création d'un compte épargne temps (CET) pour les agents communaux. L'ouverture du C.E.T. peut se faire à tout moment, à la demande de l'agent, il constitue désormais une des modalités d'aménagement du temps de travail dans la collectivité. Il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles d'utilisation en congés, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services.

Adoption d'une convention avec la S.P.A. LES AMANDIERS pour

l'exploitation de la Fourrière Municipale (qui est une obligation pour la commune), restant bien entendu que les interventions réalisées et les prestations fournies s'inscrivent dans une perspective générale de protection animale au sens le plus large.

Le coût annuel de cette prestation sera de 1€/habitant, soit 391€. Par ailleurs, les frais d'intervention, de pensions et les frais justifiés par les soins vétérinaires devront être remboursés par le propriétaire connu, s'il reprend son animal. S'il l'abandonne, il devra acquitter ces frais plus ceux de l'abandon. Si le propriétaire n'est pas connu, les frais de vétérinaires seront facturés à la mairie.

Décision de renouveler le partenariat liant l'école du village à Ardèche Musique et Danse. Ce partenariat permet d'offrir aux enfants de l'école les services d'un intervenant musique à raison de 15h/année. Le coût annuel est de 938€ dont 40% sont pris en charge par le conseil Général, soit restant à charge de la commune : 562.80€.

Adoption de la prescription du Plan Local d'Urbanisme : des demandes de devis ont été lancées, deux cabinets ont déjà répondu.

Déclassement de l'école de MOURS du domaine public vers le domaine privé de la commune à compter de la date de réception de la décision en préfecture. Ceci afin de finaliser la vente de ce bien.

Séance extraordinaire du 27 février 2015

Compte tenu de l'extinction de la mission ATESAT (aide technique de l'Etat pour la solidarité et l'aménagement des territoires) le Conseil Général propose de mettre en place une Assistance Technique aux Collectivités en matière de voirie communale. Le conseil municipal décide de signer la convention proposée.

Convention avec le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE07). La commune de Gluiras souhaite engager une étude de faisabilité pour connaître l'intérêt technico économique de la mise en place d'une chaufferie bois sur le centre village. Pour financer ces études, les collectivités peuvent bénéficier d'une subvention de l'ADEME, du Conseil Régional et du Conseil Général. La Commune bénéficiera du soutien administratif et technique du SDE07 durant toutes les phases de l'opération.



Séance du 27 mars 2015 : Un conseil éminemment budgétaire !

Vote du compte administratif et du compte de gestion 2014 pour le Budget Principal. Vote de l'affectation des résultats 2014 du Budget Principal et des restes à réaliser

Révision des loyers et concessions à compter du 01 avril 2015 : le conseil propose une augmentation de 2% pour les loyers des logements qui n'ont pas fait l'objet de travaux ni changé de locataire.

Vote des taux d'imposition TH, FB, FNB, au titre de l'année 2015, maintien des taux 2014, à savoir, Taxe d'habitation : 16.72%, Foncier bâti : 8.53%, Foncier non bâti : 74.07%

Etalement des admissions en non valeur (avoisinant les 26 000€) sur les trois ans qui viennent.

Vote du Budget Primitif du Budget Principal 2015 (voir détail en pages suivantes)

Vote du compte administratif et du compte de gestion 2014 du Budget AEP. Affectation des résultats du compte administratif 2014 du Budget AEP.

Vote à l'unanimité des tarifs de l'eau reconduit à l'identique pour cette année 2015. Vote du budget primitif AEP 2015

Mandat à l'agence OptimHome pour la vente des terrains de l'Hermet.

Subventions diverses : 150€ au bénéfice de l'Association des Donneurs de Sang de la Vallée de l'Eyrieux, 50€ au bénéfice de l'association sportive Eyrieux Canoë-Kayac, 50€ au bénéfice de L'ADMR, 50€ au bénéfice de L'ADAPEI.

Refus de subvention pour apéritif, le 2 août, sur la place, au Dynamic Club Panhard & Levassor (vieilles voitures)

Infos diverses :

Liquidation de la Communauté de Communes des Châtaigniers (voir Budget)

Allocation de compensation CAPCA : nouvelle étude menée par la CLECT :

Projet Ecole : 1 mois de retard mais les appels d'offres sont lancés

Commission Parc Naturel Régional : fin des Castagnades à Gluiras !

Fibre optique : avec le soutien du Département et de la CAPCA, annoncée à la maison d'ici 2020 !



Budget communal 2015

Après une année 2014 passée dans l'incertitude des décisions de la CAPCA concernant l'allocation de compensation, nous avons exécuté le budget 2014 au plus près de ce qui avait été voté par l'ancienne équipe pour le fonctionnement. Le vote tardif, suite à l'absence d'unanimité du conseil communautaire, de l'allocation de compensation définitive pour 2014 nous a conduit à boucler ce budget avec les 41 000 € déjà versés au lieu des 104 000 € budgétisés.

Pour la section investissement nous avons réduit au strict minimum les opérations prévues. La voirie de l'Hermet déjà engagée a été menée à terme (45 000€ TTC). La réparation des dégâts d'orage d'octobre 2013 a été finalisée pour pouvoir percevoir les 16 000€ de subvention qui ont juste couvert notre participation au remplacement de la passerelle de Chaudebrix. Le toit des garages de La Pise est refait (13 000€). Les travaux sur la voirie communale, même très insuffisants, auront quand même coûtés près de 60 000€. D'autre part le produit exceptionnel de la vente de la maison de La Pise (48 000€) a été intégralement investi dans le parc locatif.

Par contre nous avons annulé, les travaux d'isolation et le remplacement des menuiseries prévus à l'ancienne école ainsi que l'éclairage public du parking de la Salle Polyvalente. Avec les quelques autres projets reportés ou annulés, cette prudence nous permet de dégager un excédent de plus 100 000€ qui vient abonder le budget 2015.

Le complément d'allocation de compensation 2014, versé en 2015, s'élève à 93 000€ somme totalement inespérée puisque le protocole dérogatoire dit de «neutralité fiscale» (accepté par tous les élus en place en janvier 2014) et finalement abandonné par le vote du 17 décembre ne nous attribuait que les 41 000€ déjà perçus. Le retour au protocole de calcul classique dit de «droit commun» est nettement plus avantageux pour les communes «isolées» telles que celles issues de l'ex CC des Châtaigniers : il nous a attribué une allocation de 134 800 € pour 2014, renouvelée au prévisionnel de 2015. Cependant, comme vous l'avez peut être lu dans le DL de janvier, cette attribution est contestée par un quinzaine de communes. Un nouveau cabinet d'expertise comptable va reprendre les travaux de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées). Cela signifie que nous repartons en 2015 avec la même incertitude pour cette recette budgétaire. Ce qui semble d'ores et déjà acquis c'est que le complément versé pour 2014 ne pourra être repris (sauf vote à l'unanimité du conseil communautaire de la CPACA, chose impossible puisque nous ne voterions pas cette proposition). Par contre il semble tout aussi probable que le montant de notre allocation sera revu à la baisse à hauteur du complément de fiscalité (61 000€ en 2014) perçu par la commune depuis son passage à la CAPCA. C'est pourquoi, nous avons prudemment budgétisé une allocation de compensation de 75 000€ pour 2015.

Enfin la vente de l'école de Mours définitivement signée apporte 128 500€ au budget communal (après paiement de la commission d'agence et la levée du bail emphytéotique).

Sur la base de ces recettes exceptionnelles, le budget 2015 est particulièrement facile à construire malgré la baisse des dotations de l'État (- 25 000€ entre 2015 et 2017). L'infographie ci-contre vous présente les grandes masses budgétaires.

Il n'en sera pas de même dans les années à venir. La liquidation de l'ex Communauté de Communes des Châtaigniers vient de nous attribuer (ce n'est pas une surprise !) le complexe de L'HERMET et surtout près de 260 000€ de dette (52 000€ de remboursements, intérêt + capital pour 2015). Une réunion publique au mois de juillet vous invitera à venir vous exprimer sur la stratégie immobilière de notre commune. Une prospective indispensable pour éclairer les décisions que nous aurons inévitablement à prendre dans les 5 ans qui viennent.

La situation financière des communes est finalement beaucoup plus dégradée qu'avant les élections compte tenu du désengagement de l'État qui se révèle plus important que prévu (les communes doivent prendre à leur charge des services qui était auparavant assurés gratuitement par l'Etat). Aujourd'hui, les maires ne gèrent pas seulement des communes, ils gèrent aussi et surtout beaucoup d'incertitudes.



Dépenses de Fonctionnement 795 230 €

- 399 000 € - 50 % Virement section Investissement
- 132 250 € - 17 % Charges à caractère général
- 142 000 € - 18 % Charge de personnel
- 57 930 € - 7 % Autres charges
- 9 350 € - 1 % Charges exceptionnelles
- 42 700 € - 6 % Charges financières (intérêts)
- 9 000 € - 1 % Dépenses imprévues



Recettes de Fonctionnement 795 230 €

- 224 000 € - 28 % Produits exceptionnels (Mours+terrains) et complément AC
- 23 200 € - 3 % Atténuation des charges (emploi aidé et APC)
- 13 300 € - 2 % Produits des services du domaine et des ventes
- 210 000 € - 26 % Impôts et allocation de compensation
- 257 230 € - 32 % Dotations et subventions
- 67 700 € - 9 % Autres produits (loyers)



Année tout à fait exceptionnelle puisque l'épargne brute virée en section Investissement (capacité d'autofinancement brute) représente la moitié des dépenses de l'année. Ceci n'est possible que parce que les recettes sont exceptionnellement «gonflées» par : la vente de Mours et de terrains pour 131 500 € net et le complément d'allocation de compensation CAPCA, de 93 000 € pour 2014, versé en janvier 2015.

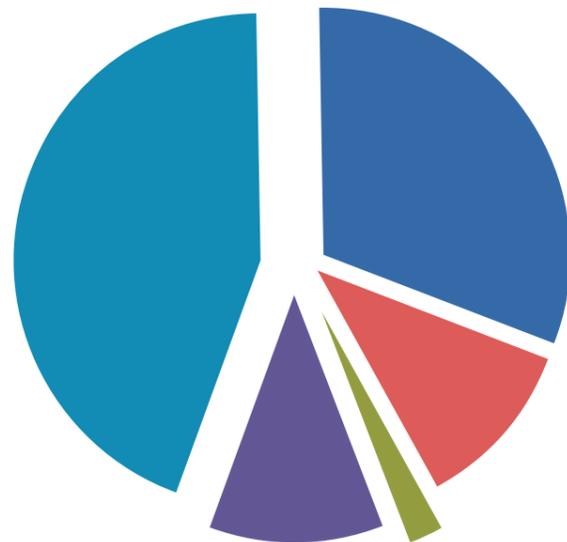
Dépenses d'Investissement 900 594 € TTC

- 79 510 - 9 % PLU, SDF, Eglise, Caserne, Logements
- 18 000 € - 2 % Etude chaufferie et foyer logement
- 50 654 € - 6 % Autres charges
- 164 600 € - 18 % Remboursement capital
- 324 000 € - 36 % Nouvelle école
- 156 000 € - 17 % Travaux de voirie
- 54 000 € - 6 % Mise en conformité Sully
- 54 000 € - 6 % Réhabilitation ancienne Poste



Recettes d'Investissement 900 594 €

- 399 000 € - 44 % Virement de la section Fonctionnement
- 280 200 € - 31 % Subventions attendues
- 100 000 € - 11 % Emprunts
- 21 000 € - 3 % Récupération TVA 2014
- 100 594 € - 11 % Exédent net 2014 reporté



On observera que sans les recettes exceptionnelles : 131 500 € de ventes, et 93 000 € de complément d'allocation de compensation de 2014 versés en 2015, le virement de la section Fonctionnement (Capacité d'autofinancement brute) ne serait que de 399 000 - 224 500 = **174 500 €**. Cette épargne couvrirait tout juste le remboursement 2015 du capital de notre dette qui est de **164 600 €**. En clair il ne nous resterait que **10 000 €** pour les investissements nouveaux !

Elections départementales à Gluiras :

une participation correcte !

Premier tour : inscrits 326, votants 207, blancs 13, nuls 2, exprimés 192

Dufour - Malugani (FN) : 22 voix, Chabal - Loulier (DVD) : 62 voix, Serre - Weiss (DVG) 107 voix

Deuxième tour : votants 215, blancs 14, nuls 2, exprimés 199
Chabal - Loulier : 77 voix, Serre - Weiss : 122 voix

Par ailleurs au niveau du Canton, Laetitia SERRE et Maurice WEISS (Union de la Gauche) l'emportent avec 52.1% des voix. Ils seront les conseillers départementaux du canton du Cheylard. Le département reste présidé par Hervé SAULIGNAC (PS).

Un nouvel employé communal

Antoine TAILLEZ a débuté son contrat d'avenir depuis le 09 février. Il apporte une aide précieuse à Vincent tant il est vrai que tous les travaux sur la commune se font difficilement seul. Le contrat d'avenir court sur une période de trois ans, il est pris en charge à 75% par l'Etat, un réel soutien pour notre petite collectivité. Antoine est ravi de cette opportunité qui lui est offerte de découvrir toutes les activités d'un employé communal. Depuis son arrivée, en plus des activités ordinaires, il a participé à la réfection de deux murs (Roubuols et basse ville), à l'élagage de l'Hermet, à la réfection de la façade du Sully, au pavage du passage de la place vers l'école... Gageons qu'avec Vincent, il sera à bonne école !



S.A.R.L.
HAVOND Mickael GENTON Ludovic

06 99 01 48 95 M. Havond
06 31 38 78 23 L. Genton

Plus - 07190 GLUIRAS - 04 75 29 28 82
sarlhavondgenton@aol.com

Info CYNIPS

Désormais ce sont les services de mairie qui délivrent aux exploitants les autorisations de brûler pour nettoyer leurs châtaigneraies. Considérant cela, les responsables professionnels castanéicoles sollicitent votre contribution pour relayer un message essentiel dans le cadre de la lutte contre le cynips, principal ravageur mondial du châtaignier. Le cynips est désormais présent sur l'ensemble de la zone castanéicole et a commencé à impacter significativement la récolte sur les secteurs les plus touchés. La lutte biologique contre ce fléau se fait par l'introduction de son parasite : le Torymus. 90 lâchers ont eu lieu en Ardèche en 2014 et un effort important va être fait en 2015 pour réaliser 600 lâchers. Une fois installé, ce Torymus passe l'hiver dans les galles sèches de cynips et n'en sort qu'à partir du mois d'avril. Or, considérant le faible nombre d'individus de Torymus implanté lors de chaque lâcher (une centaine en moyenne), le Syndicat de Défense de la Châtaigne d'Ardèche demande à tous les exploitants de ne pas brûler ou broyer leur bois d'élagage, porteur de galles sèches de cynips, avant le 15 mai, afin de ne pas détruire les Torymus implantés pour lutter contre le cynips. Plus d'informations sur la lutte contre le cynips : www.cynips-chataigne-ardeche.com

Ecobuage

Vous savez certainement que l'écobuage pour les particuliers est interdit sauf dérogation concernant exclusivement :
Les agriculteurs sur les terrains qu'ils exploitent et déclarés à la MSA.
Les particuliers qui sont tenus au débroussaillage obligatoire à proximité d'un massif forestier
Ceux qui n'étant pas agriculteurs, peuvent se prévaloir d'une pratique agricole car ayant une châtaigneraie à entretenir.
Les alternatives sont : le dépôt en déchetterie, le compostage ou le broyage sur place. A ce jour la CAPCA n'a pas encore délégué sur l'éventuelle mise à disposition de broyeurs collectifs. Il reste la possibilité de faire appel aux agriculteurs disposant d'un broyeur pour venir broyer les déchets verts que vous aurez disposés en tas dans une zone accessible au tracteur.
Rappel:
L'autorisation ne prend effet que deux jours francs après la date de signature.
Une vérification qu'il n'y a pas d'alerte pollution interdisant tous les feux est indispensable avant la mise à feu. Numéro d'appel : 0810 800 710 puis taper 1 pour connaître l'indice qualité de l'air.

Déneigement

Pour tous ceux qui ont attendu (un peu trop longtemps à leur goût) le passage d'Eric ARMAND sur le haut de la commune, le voici en action sur la route de CHALAN, près de 8h de travail pour «percer» les 300m de congères ! Merci ERIC.

Par ailleurs vous avez pu apprécier notre deuxième «dénéigreur» Nathanaël VIALLET qui est intervenu sur le bas de la commune. A titre indicatif, l'épisode neigeux de cette année aura coûté environ 10 000€ à la commune (passage des étraves, épandage de pouzzolane et de sel).

Enfin, sur la place une belle équipe de volontaires, en renfort des employés communaux, a permis de dégager quelques places de stationnement.



APC : Agence Postale Communale

L'Agence Postale Communale (APC) installée dans le bâtiment de la mairie fonctionne depuis deux mois, semble-t-il, à la satisfaction générale. Elle est accessible aux personnes à mobilité réduite. Le taux de fréquentation n'a pas varié, à savoir entre 20 et 25 clients/semaine. Ouverture toute la semaine, sauf le mercredi et le dimanche, de 9h15 à 11h45. Les «techniciens» de la Poste étaient là pour la mise en place de notre nouvelle «postière» Géraldine COURTHIAL qui complète ainsi, en partie, son temps partiel d'employée communale.

A noter que le centre MultiMédia, situé dans le même local, voit ainsi ses plages horaires largement augmentées mais la demande reste faible. Deux postes informatiques déplacés au niveau de la bibliothèque sont disponibles à tout moment en demandant la clef en mairie et en signant le cahier de décharge.



Convention SDIS

Une convention a été signée en novembre avec le Service Départemental Incendie et Secours (SDIS) de l'Ardèche. Elle concerne notre secrétaire de mairie, Céline, qui est sapeur pompier volontaire. Elle permettra à Céline de partir, sans perte de salaire, en formation ou intervention, durant son temps de travail. En contre partie c'est la mairie qui percevra les indemnités normalement versées au sapeur pompier. Une façon pour notre commune de participer à cet effort de sécurité civile, assuré, rappelons-le, à 80% par des volontaires.



Vie de la CAPCA

Budget 2015 :

Comme toutes les collectivités, la CAPCA vient de voter son budget lors du conseil communautaire du 15 avril. Un budget global de 32 756 000€. 24 458 000€ en fonctionnement et 8 298 000 € en investissement. Les taux d'imposition (taxes locales et taxe des ordures ménagères n'ont pas varié en 2015).

Urbanisme :

Le service d'instruction des dossiers d'urbanisme mis en place par la CAPCA est opérationnel depuis le 1er janvier. Pour tout renseignement n'hésitez pas à appeler ce service : 04 75 20 27 23.

Tourisme :

La CAPCA a lancé la mise en place d'un office de tourisme qui sera effectif au 1er janvier 2016. Cet office assurera le relais vers chaque commune.

Des travaux vont être engagés sur les 1200m de voie douce situés sur la commune de Gluiras, entre le pont de Moulinas et le Pont de La Roche..

Il s'agit en particulier de travaux de sécurisation.

Service social :

Les enfants de la commune profitent pleinement de l'accueil de loisirs de la CAPCA . Ils étaient 6 inscrits en février et autant en avril. Ils sont pris par la navette chaque matin pour rejoindre les sites des Ollières ou du Moulinon.

Le portage des repas sera accessible aux gluirassous début septembre.

Inscriptions en mairie.

Décès

Ils nous ont quittés

Robert SARKISSIAN

le 18 décembre 2014

Juliette DELARBRE

née MANSON, le 05 janvier 2015

Frank RIOUFOL

le 09 janvier 2015

Fernand PERRONE

le 11 avril 2015

Le conseil municipal, présente aux familles ses plus sincères condoléances

Christian Gamet

Vendredi 3 avril c'est une catastrophe qui s'est abattue sur notre petit village: Christian GAMET est décédé, tard dans la soirée de jeudi alors qu'il mettait sa cuisine en ordre et préparait son marché du lendemain : toujours ce travail, sa passion, qui le maintenait debout malgré son handicap et ses souffrances. Son frère Patrick lors de la cérémonie a eu une image qui résume bien le personnage «il est mort à côté de son piano comme un artiste !»

Nous étions une cinquantaine aux obsèques à Carpentras. Au cimetière, j'ai pu dire quelques mots en votre nom.

«Christian tu fais désormais partie du patrimoine communal. Avec Monique, à la force de votre travail, vous avez su donner au Relais de Sully cette réputation qui va bien au delà du département et qui honore notre village. La création du Relais de Sully n'était qu'une idée, ton talent associé à la classe de Monique en on fait une superbe réussite. Tu nous laisses un bel héritage, à nous de tout faire pour le pérenniser. Merci Christian !

A Monique ton épouse, Morgane, Sandrine et Alexandre tes enfants, au nom des Gluirassous, je témoigne notre profonde affection, tout notre soutien et nos plus sincères condoléances.»

Voirie :

Suite aux dégâts d'orage, Quelques travaux à caractère urgent ont été réalisés afin de rendre les routes concernées à la circulation (Chalan, Tisonèche). L'épisode Neigeux a ensuite bien occupé le service de déneigement (voir photos).

Avec l'arrivée du printemps, la commission des travaux a préparé un calendrier des interventions sur le réseau communal. Vous avez pu voir que 130 000€ HT sont prévus pour cette année. Le programme de réfection des fossés concernera l'ensemble des routes. 40 000€ iront au rebouchage des trous sur la totalité des voies.

Pour ce qui est de la réfection totale de revêtement, il a bien fallu faire des choix. A partir de critères pertinents et équitables connus de tous un classement a été établi :

Les routes sont classées par ordre de priorité allant de 1 à 3 compte tenu de leur état, et/ou de leur caractère vital. Un nombre de points



est affecté à chaque priorité : priorité 1 = 100 points, priorité 2 = 60 points, priorité 3 = 20 points.

Le taux d'utilisation mesuré par le nombre d'habitations desservies, la présence d'une activité économique (artisan, gîte, agriculteur), est pris en compte de la manière suivante : activité 20 points, résidence principale 20 points, résidence secondaire 10 points Prenons pour exemple la route de Plos (du virage en épingle à l'arrivée au hameau) : priorité 1 = 100 points, 1 entreprise + 1 agriculteur = 40 points, 6 habitations permanentes 120 points, 3 habitations secondaires 30 points, soit un total de 290 points.

Par comparaison une voie comme celle de Leygua, priorité

1, de par son état, mais ne desservant qu'une habitation permanente atteint un total de 120 points qui la classe loin dans le planning des interventions.

Le désengagement de l'Etat a vu la disparition du service d'assistance technique (ATESAT) de la DDT. Heureusement le Conseil Général a pris le relais et propose une convention aux communes intéressées. Ce service Aide Technique aux Collectivités (ATC), coûtera 2000€/an. Il nous apporte une assistance dans la validation des choix de travaux, dans la passation des marchés et assure la maîtrise d'œuvre des gros chantiers. Effective depuis le 1er avril, cette convention nous a permis de faire valider notre programme 2015.

Relais de Sully :

Après 2 relevages de murs à Roubuols et à la Basse Ville, Vincent et Antoine se sont attaqués à la façade du Relais de Sully qui prenait l'eau en divers endroits. un vrai travail d'artiste. Merci à l'entreprise Viallet qui a mis en place l'échafaudage.



Activité du CCAS : Repas des seniors et arbre de Noël

Le samedi 20 décembre à partir de 11h30, l'ensemble des membres du CCAS était à pied d'œuvre pour accueillir les Gluirassous de plus de 70 ans qui avaient répondu favorablement à leur invitation pour le repas de Noël. Une bonne moitié des personnes concernées avaient choisi ce moment de partage. Les autres n'étaient pas oubliées et se sont vu remettre un colis copieusement garni. Le repas préparé par Babeth Poncet et Caroline Fayard a ravi tous les convives, bravo à ces deux cordons bleus. Merci aux chasseurs qui ont fourni le Chevreuil. Pour tous ceux qui le souhaitaient, l'après-midi s'est prolongé par l'arbre de Noël des enfants. Un spectacle assuré par la Compagnie des Chimères a d'abord captivé l'attention de tous. Ensuite place aux cadeaux et friandises. Un agréable moment de mélange des générations pour terminer l'année.

Activités du Comité des fêtes

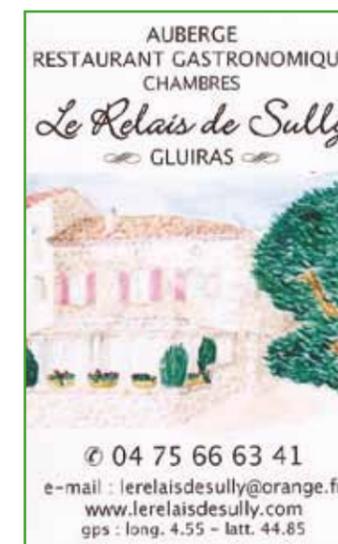
Le CDF a aussi animé la fin d'année avec le « Jour le plus court » fête du court métrage proposé le 21 décembre et son traditionnel Loto le samedi 27 décembre.

Le 13 mars, le CDF assurait la promotion de l'opération « Dis moi dix mots » en partenariat avec le Ministère de la Culture et l'Organisation Internationale de la Francophonie. De nombreux textes ont été présentés autour des dix mots proposés cette année. Vous trouverez le détail de cette manifestation dans le dernier Vivre à Gluiras (disponible à la Bibliothèque).

Ecole : Temps d'Activité Périscolaire (TAP)

En soutien du travail de Géraldine et Anne, le conseil municipal a pu financer pour ce début 2015 :

Une intervention de la ludothèque « Ardèch'Jeux » à qui nous avons loué pour 7 semaines une dizaine de jeux originaux.



Un cycle « Théâtre et Cirque » (7 semaines) animé par deux intervenantes de la Compagnie des Chimères

Au retour des vacances d'avril, les enfants se verront proposer deux nouveaux ateliers :

Jardinage au jardin communal exploité par Jean Pierre Brondeau qui se fera un plaisir d'accueillir les enfants pour préparer, semer repiquer, arroser, désherber...

Pétanque : un atelier animé par François Besson et Marc Tauleigne.

Tous ceux qui peuvent proposer une activité (une heure/semaine de 15h à 16h30) à la rentrée prochaine seront les bienvenus !

En Bref ...

Bibliothèque

La bibliothèque va déménager vers la salle Apollinaire, accès PMR obligé. Vous y trouverez, en plus des livres (renouvelés tous les 6 mois par le Bibliobus), quelques revues : Le Nouvel Observateur, Rustica (revue de jardinage), Notre Temps, Système D revue de bricolage, Le Dauphiné Libéré... Toutes ces publications sont gracieusement mises à la disposition de la bibliothèque.

Prévention des maladies vectorielles à tiques

L'association FranceLyme nous a transmis ces informations qui nous ont paru intéressantes concernant la prévention des maladies vectorielles à tiques (voir panneaux sur la place de la Liberté et à La Fargatte).

Se protéger des tiques, porteuses de nombreuses maladies, est une priorité. À l'extérieur, portez des vêtements longs et clairs (manches longues, chaussures fermées, chapeau), utilisez des répulsifs et traitez les animaux domestiques. Inspectez-vous minutieusement après chaque sortie. Attention, les tiques peuvent très petites. Pensez au dos et au cuir chevelu. N'utilisez qu'un tire-tique (disponible en pharmacie ou cabinet vétérinaire) pour les enlever ; ne mettez aucun produit comme l'éther, l'alcool ou la vaseline. Puis désinfectez la plaie. Consultez un médecin en cas d'érythème migrant (tâche rouge), de symptômes grippaux, et/ou de douleurs inexpliquées. Conseil utile : notez la date de piqure et photographiez tout symptôme dermatologique.

L'association FranceLyme, association de lutte contre les maladies vectorielles à tiques, est une association nationale. Elle organise de la prévention pour tous les publics, elle soutient et conseille les malades. Site : <http://www.francelyme.fr>

Naissance

Amaël DESMAISONS est né en Savoie, le 17 février mais sera bien Gluirassou puisqu'il habite à Cols. Félicitations au Parents Martène Desmaisons et David Mechin

En Bref ...

Mairie

Les nouveaux horaires d'ouverture au public : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h15 à 12h, pour «coller» aux horaires de l'Agence Postale Communale.

Tel pour urgences :
06 10 05 04 86
06 31 91 70 08
06 89 88 91 31

Bibliothèque Municipale :

Bientôt installée Salle Apollinaire, jeudi 15h/17h et 1er samedi du mois 10h/12h

Site Internet : à tous ceux qui le visitent, merci de nous signaler les éventuelles erreurs, les oublis, vos suggestions...

Association Gluiras Accueil :

Yoga, le mercredi de 15h à 16h, salle polyvalente - Couture, le vendredi de 15h30 à 17h salles des associations - Cartes, jeux divers, salle de la Fargatte tous les jeudis et au village, salle des associations, tous les lundis.

Mairie de Gluiras

Tél: 04 75 66 74 30

www.mairie-gluiras.fr

Courriel : mairie-gluiras@wanadoo.fr

Directeur de publication : Marc Tauleigne

Comité de rédaction : municipalité de Gluiras.

Crédits photos : Géraldine Courthial

Graphisme : GRAPHÉOL

Impression : Municipalité de Gluiras

POMPES FUNÈBRES

plus de 25 ans
d'expérience

SARL VALLA

Service complet de funérailles
Transport de corps toutes distances
Travaux sur tombe - Plaque - Gravure

CONTRATS OBSÈQUES

MARBRERIE

Menuiserie Générale - Charpente - Vitrage



Le Moulinon
07190 St Sauveur de Montagut

Tél. 04 75 66 25 70

Tél./Fax 04 75 66 25 87

Nouveaux arrivants

Bienvenue à la famille Grondin

Les acheteurs de l'ancienne école de Mours ont déjà commencé les travaux de réhabilitation. Paola, Hugues et leurs deux (grands) enfants Djino et Miliana espèrent habiter leur nouvelle maison dès cet été. Hugues le papa est policier municipal au Pouzin, Paola, la maman travaille à la maison de retraite de St Sauveur. Une fois définitivement installés à Mours, ils comptent aménager deux chambres d'hôtes et un gîte.



Agenda

Vendredi 08 mai

la Ronde des Fours avec les Légrémis

Cérémonie officielle du 8 mai à 11h suivi d'un verre autour de la Fontaine sur la Place de la Liberté

En soirée le Comité d'Animation «Anim'Gluiras» vous invite, à partir de 20h, à un Repas/ Karaoke à la salle polyvalente. Inscription et Tickets en mairie.

Samedi 20 juin

Fête de la Musique, sur la place du village, à partir de 19h, le Comité d'animation «Anim'Gluiras» proposera divers groupes et une soirée DJ. Buvette, grillades, frites. Au théâtre de verdure à l'Hermet, le Comité des Fêtes invitera un groupe de musiciens. Si vous êtes musiciens et souhaitez participer n'hésitez pas à vous faire connaître.

Dimanche 28 juin

Trail des Châtaigniers, organisé par Les Légrémis

Boucle 25km, Boucle 12.5km, et randonnée.

Samedi 04 juillet

à partir de 12h, salle polyvalente, **le Conseil Municipal vous invite à un «Pibou 2»**. Paëlla, musique, pétanque... Une participation de 10 € sera demandée. Apéritif offert par le Conseil Municipal.

Lundi 13 juillet

Le traditionnel méchoui du Comité des Fêtes, à partir de 19h, à la salle polyvalente, Feu d'artifice et Bal Populaire.

Don de sang : Salle de La Chemina, St Sauveur de Montagut, le 04 mai, de 16h à 19h, soyez nombreux !

G Goudronneurs
Anthony MOINS
Les Emoulineux Ardéchois
Tel : 09 51 72 19 51 anthony.moins@free.fr
Port : 06 67 17 28 15 goudronneurs-ardechois.fr

FRECH'
BLONDE
FRECHET BOISSONS
EURL DFBC
Quai de la Vierge 07360 Les Olliviers sur Erioux
Tel : 04 75 66 07 07 / Port : 06 08 93 66 91